



Rapport

Séminaire

Jacqueville

Du 06 au 10 Mars 2022

Syndicalisme en milieu universitaire
Rôles, responsabilités & limites

Mobilisation de Ressources
Plaidoyer

Rapport

**Syndicalisme en milieu universitaire :
rôle, responsabilité et limites et le renforcement des capacités sur
la mobilisation des ressources, le plaidoyer et la redevabilité.**

Avec le soutien financier du PNUD et du fonds de la consolidation de la paix
des Nations Unies en Côte d'Ivoire

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
I- INTRODUCTION.....	4
II- OBJECTIFS DU SÉMINAIRE	6
III- RESULTATS ATTENDUS	7
IV- RESULTATS ATTEINTS	8
V- RESULTATS NON ATTEINTS	9
VI- DEROULEMENT DU SEMINAIRE.....	10
PRÉMIÈRE JOURNÉE : LUNDI 7 MARS 2022	11
<i>MODULE 1 : STATUT, MODE DE FONCTIONNEMENT ET MOYENS D'ACTION DU SYNDICALYSME CITOYEN</i> 13	
<i>Phase des questions et des contributions.....</i>	17
<i>Phase de réflexions et d'exercices.....</i>	20
DEUXIÈME JOURNÉE : 08 MARS 2022	21
<i>Module 3 : mobilisation de ressources</i>	28
Session 1 : Définition de la notion de ressource.....	29
Session 2 : Les différentes étapes de la mobilisation de ressource.	30
Session 3 : La recherche de financement.	31
Session : La liste de différents bailleurs.	33
<i>Phase des questions et des contributions.....</i>	33
TROISIÈME JOURNÉE : 09 MARS 2022	35
<i>Module 4 : Gestion associative.....</i>	36
Session 1 : Notion de vie associative,	36
Session 2 : L'organisation et le fonctionnement d'une association.....	38
<i>Module 5 : Le plaidoyer</i>	39
Phase des questions et des contributions	40
Phase d'exercice	41
VIII –RECOMMANDATION	42
IX- MOTION DE REMERCIEMENT	43
X- ALLOCUTIONS DE CLÔTURE	44
XI – AVIS DES PARTICIPANTS	46
XII- CONCLUSION.....	47

I- INTRODUCTION

La Conférence des Clubs de Paix de Côte d'Ivoire est une structure qui a pour mission essentielle d'ériger les Universités et Grandes écoles de Côte d'Ivoire en « Foyer de Paix » tout en apportant des solutions concrètes pour le maintien et la préservation de la paix et de la cohésion dans ces milieux par des ateliers de formation, des sensibilisations, des tables rondes, pour ne citer que ceux-là. Ces actions sont rendues effectives grâce à l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Cependant, malgré leur ancrage dans le milieu universitaire, des défis majeurs qui affectent les organisations universitaires restent d'actualité.

D'un côté, le milieu universitaire est fréquemment le lieu de confrontations entre différentes organisations syndicales tant pour des questions de leadership que pour le contrôle de l'espace universitaire. De telles situations ont amené à s'interroger sur la raison d'être de ces organisations syndicales. Les organisations syndicales sont par principe des organisations qui visent la défense des intérêts de leur membre pour une amélioration des conditions de travail de ceux-ci. Pour cela, les syndicats usent de différents modes pour mener leurs actions. Il y a d'une part la méthode la plus connue, celle des revendications syndicales et d'autre part la voie de l'organisation des activités propres à leurs membres. Il convient de relever que les syndicats se sont fait une réputation à partir des moyens utilisés pour mener leurs revendications notamment manifestations pédestres, interruptions des cours et autres activités académiques. L'usage de tels moyens met en mal la cohésion sociale en milieu universitaire tant le fonctionnement du milieu se voit paralyser par de tels faits. L'on constate ainsi la manifestation d'un rapport de forces entre syndicats et gouvernants universitaires, ce qui préjudicie fortement la gouvernance universitaire. Il y avait lieu dès lors de s'interroger sur les méthodes employées par les organisations syndicales. Ces voies ou moyens, s'avèrent-elles efficaces pour maintenir la cohésion sociale en milieu universitaire ? N'existent-ils pas d'autres moyens privilégiés pour mener à bien la défense des intérêts des acteurs universitaires, principalement les étudiants ? De telles questions mettent en évidence le désir d'évaluer le rôle, les responsabilités et les limites des organisations syndicales pour une amélioration de la cohésion sociale. Si leur rôle est la défense première des intérêts des étudiants, force est de constater que ces étudiants sont souvent sujet de brimades par les membres des organisations syndicales. De telles actions font craindre un réel maintien de la paix en milieu universitaire.

D'un autre côté, les organisations estudiantines sont confrontées à deux défis communs que sont le déficit organisationnel et l'insuffisance de compétence dans les domaines de la recherche de financement, du plaidoyer et la redevabilité. Les éléments précités limitent leurs capacités d'action au niveau universitaire en l'absence d'appui extérieur. En effet, la mobilisation de ressources est un besoin vital pour chaque organisation estudiantine pour mener des actions à fort impact, en milieu universitaire. Cependant, cette mobilisation de ressource peut être décourageante et prendre beaucoup trop de temps si elle n'est pas organisée correctement.

C'est ainsi que la Conférence des Clubs de Paix de Côte d'Ivoire (CCPCI) a initié ce Séminaire qui visait d'une part, à former les participants aux rôles, responsabilités et limites du syndicalisme en milieu universitaire pour la cohésion sociale et à valoriser les idées d'innovation en matière de gouvernance universitaire. Et d'autre part, à renforcer les capacités des organisations estudiantines de Côte d'Ivoire sur la gestion associative pour une meilleure connaissance du fonctionnement de leur association.

Il visait également à renforcer les capacités des organisations estudiantines, permettant ainsi la mobilisation des ressources nécessaires pour réaliser leurs activités. En outre, ce séminaire visait à définir et à comprendre le plaidoyer ainsi que les stratégies du plaidoyer, mais également de fournir aux organisations un aperçu générique des exigences de bonnes pratiques telles qu'elles sont aujourd'hui mises en avant par les agences de financement, les autorités publiques ou les fondations privées.

Ce séminaire s'est tenu à Jacqueville en présence des responsables des organisations estudiantines. Lors de ce séminaire, les étudiants ont discuté sur les sujets se rapportant au rôle, la responsabilité que doit avoir un syndicaliste. Aussi, les étudiants ont été outillés sur les mécanismes pour le bon fonctionnement et la bonne gestion d'une association, plus précisément la mobilisation des ressources, le plaidoyer et la redevabilité.

II- OBJECTIFS DU SÉMINAIRE

Ce séminaire visait à renforcer la capacité des organisations estudiantines sur les règles et les mécanismes de fonctionnement du syndicalisme et de renforcer les capacités des étudiants sur la gestion associative pour une meilleure connaissance du fonctionnement de leur association, renforcer les capacités des organisations permettant la mobilisation des ressources nécessaires pour réaliser leurs activités en vue de l'amélioration du climat de paix dans les universités de Côte d'Ivoire. En outre, il visait à définir et de comprendre le plaidoyer ainsi que les stratégies du plaidoyer et à fournir aux organisations un aperçu générique des exigences de bonnes pratiques telles qu'elles sont aujourd'hui mises en avant par les agences de financement, les autorités publiques ou les fondations privées.

De façon spécifique, les objectifs étaient :

- De former les Syndicalistes aux règles et fonctionnements du syndicalisme pour des universités compétitives ;
- De définir les responsabilités, les rôles et les limites que doivent adopter les syndicalistes au service du bien-être des étudiants et de la Paix dans l'espace universitaire ;
- De proposer des solutions pour une gouvernance participative et inclusive au service de la paix et de la cohésion sociale entre les étudiants syndicalistes et les autres membres du monde universitaire ;
- De développer la compréhension commune du fonctionnement des associations ;
- De renforcer la capacité des organisations estudiantines à une compréhension commune des buts, objectifs, missions et valeur d'une organisation à base communautaire
- De développer une compréhension commune aux concepts généraux de la mobilisation des ressources ;
- D'expliquer et présenter des références et les outils clé pour obtenir des conseils étape par étape sur la manière de mobiliser des ressources et d'autres informations ;
- De Renforcer la capacité des jeunes étudiants à développer un choix stratégique de plaidoyer, de planifier une activité de plaidoyer et de développer un plan de suivi et d'évaluation d'un plaidoyer ;
- D'outiller les apprenants pour la rédaction des TDRs et rapports axés sur les résultats ;
- D'identifier les risques de non-conformité ainsi que les faiblesses qui peuvent mettre en péril la pérennité d'une association.

III- RESULTATS ATTENDUS

Lors de la mise en œuvre de ce séminaire, les résultats suivants étaient attendus :

- Les syndicalistes sont formés sur les règles et fonctionnements du syndicalisme pour des universités compétitives où règne la cohésion sociale ;
- Des solutions pour une gouvernance participative et inclusive au service de la paix et de la cohésion sociale entre les étudiants syndicalistes et les autres membres du monde universitaire sont proposés ;
- Les responsabilités, les rôles et les limites que doivent adopter les syndicalistes au service de bien-être des étudiants et de la Paix dans l'espace universitaire sont définis.
- Des recommandations pour une meilleure gouvernance des Universités qui favorise la paix et la cohésion sont faites ;
- Des engagements pour consolider la paix au sein des Universités sont pris par les acteurs ;
- Le rôle actuel des étudiants dans la gouvernance universitaire est connu ;
- Les organisations estudiantines formées ont une bonne compréhension commune d'une association ;
- Les Etudiants formés ont une connaissance des étapes de création d'une association et de décrire les principes associatifs ;
- Les responsables estudiantins ont une maîtrise des processus de mobilisation de ressources, d'une connaissance des étapes de la recherche de financement et d'une liste de sources de financement ;
- Les organisations estudiantines sont outillées à la rédaction des TDRs et des Rapports axés sur les résultats ;
- Les étudiants ont une meilleure résilience et réponse face à l'auto-évaluation des organisations.

IV- RESULTATS ATTEINTS

L'exécution de ce séminaire qui s'est tenu à Jacqueville, du 06 au 10 Mars 2022, dans un cadre propice pour une réflexion aisée permis d'atteindre les résultats suivants :

- Les syndicalistes ont été formés sur les règles et fonctionnements du syndicalisme pour des universités compétitives où règne la cohésion sociale ;
- Des solutions pour une gouvernance participative et inclusive au service de la paix et de la cohésion sociale entre les étudiants syndicalistes et les autres membres du monde universitaire ont été proposés ;
- Les responsabilités, les rôles et les limites que doivent adopter les syndicalistes au service de bien-être des étudiants et de la Paix dans l'espace universitaire ont été définis.
- Des recommandations pour une meilleure gouvernance des Universités qui favorise la paix et la cohésion ont été faites ;
- Des engagements pour consolider la paix au sein des Universités ont été pris par les acteurs ;
- Le rôle actuel des étudiants dans la gouvernance universitaire a été connu ;
- Les organisations estudiantines formées ont eu une bonne compréhension commune d'une association ;
- Les Etudiants formés ont eu une connaissance des étapes de création d'une association et de décrire les principes associatifs ;
- Les responsables estudiantins ont eu une maîtrise des processus de mobilisation de ressources, d'une connaissance des étapes de la recherche de financement et d'une liste de sources de financement.

V- RESULTATS NON ATTEINTS

- Les organisations estudiantines n'ont pas pu être outillées à la rédaction des TDRs et des Rapports axés sur les résultats ;
- Les étudiants n'ont eu une meilleure résilience et réponse face à l'auto-évaluation des organisations.

Les résultats susmentionnés n'ont pas pu être atteints en raison de l'indisponibilité des experts qui devraient animer les différents modules qui devraient produire ces résultats.

VI- DEROULEMENT DU SEMINAIRE

PRÉMIÈRE JOURNÉE : Lundi 7 mars 2022

La première journée marquant le début de ce séminaire a débuté à 09 heures 15 minutes par le chant de l'hymne nationale ivoirienne. Il s'en est suivi une série d'allocutions. La première allocution a été celle de M. Coulibaly Ibrahim, représentant la Représentante Résidente du Programme des Nations Unies pour le Développement en Côte d'Ivoire, madame Carol Flore-SMERECZNIAK. M. Coulibaly Ibrahim a, à l'entame de son propos, tenu à souligner que c'est avec un grand plaisir qu'il a représenté madame Carol Flore-SMERECZNIAK à ce séminaire de formation. Pour lui, il était capital de mettre un point d'honneur sur le rôle et le fonctionnement du syndicalisme en milieu universitaire. Car, toujours selon lui, nombreux sont les syndicalistes qui ignorent les fondamentaux du syndicalisme dans nos universités et grandes écoles. Félicitant la Conférence des clubs de paix pour la bonne qualité de l'ensemble son travail à la faveur de la pacification du milieu universitaire, il a réitéré l'engagement du PNUD à accompagner les activités de la Conférence des Clubs de Paix.



Figure 1: intervention de Monsieur COULIBALY Ibrahim, Représentant la représentante Résidente du PNUD



Figure 2: Intervention de Monsieur SORO Drissa, Représentant la présidente de la conférence des clubs de paix de Côte d'Ivoire

La seconde allocution a été celle de Docteur Soro Drissa, représentant la Présidente de la Conférence des Clubs de Paix, madame Koffi Stéphanie. Monsieur Soro Drissa a, à l'entame de son propos, présenté les excuses de madame la présidente qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté, n'a pu être à la cérémonie d'ouverture de ce séminaire. Il a

remercié l'ensemble des participants pour leur présence active à ce séminaire.

La phase des allocutions a pris fin à 09 heures 35 minutes suivie d'une photo de famille consacrant la fin de la cérémonie d'ouverture



Figure 3: Photo de famille des participants au séminaire.

MODULE 1 : STATUT, MODE DE FONCTIONNEMENT ET MOYENS D'ACTION DU SYNDICALISME CITOYEN

Ce module animé par Docteur YA Jérôme a débuté à 10 heures 10 minutes.

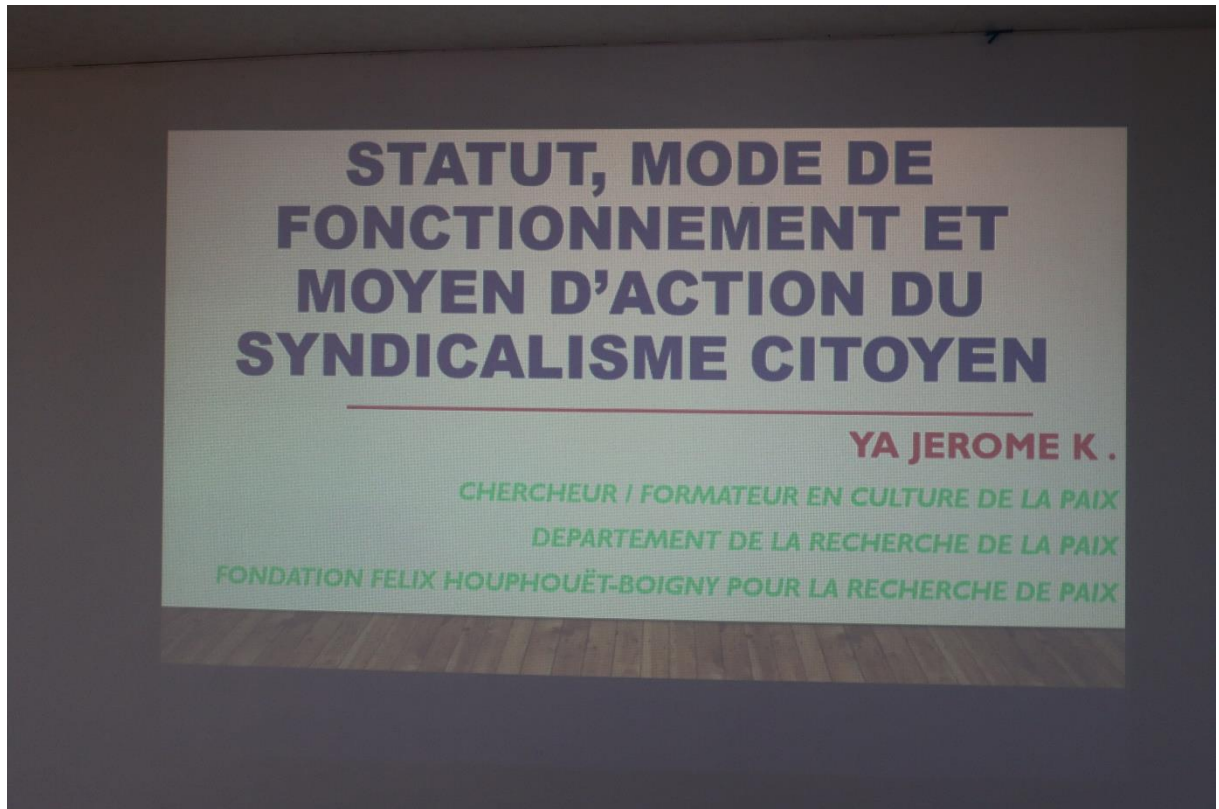


Figure 4: Début de premier Module animé par Monsieur YA Jérôme

En introduction, il a procédé à un bref rappel historique du syndicalisme avant de donner la définition du syndicat (professionnel). En effet, il a défini le syndicat comme une association de personnes exerçant une profession, des métiers similaires ou connexe ayant exclusivement pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que les intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels des personnes, professions ou entreprises visées par leur statut. Il a par la suite présenté le cadre juridique gouvernant le syndicalisme en Côte d'Ivoire. À ce titre, il a souligné que le syndicalisme en Côte d'Ivoire tirait son fondement du droit international du travail, du statut juridique de la fonction publique et du Code du travail ivoirien en ses articles 51 alinéas 2 et suivant.

Pour lui, il ressort de la lecture combinée de ces différents textes juridiques que seuls les salariés et fonctionnaires ont droit à être constitué en association syndicale et à exercer en tant que tel dans les limites de la loi.



Figure 5: Intervention de Monsieur Ya Jérôme

Cependant, toujours selon M. YA, certaines associations estudiantines sur les espaces universitaires mènent des actions syndicales visant à améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants. Ces associations estudiantines, étant régis par la loi de 1960 sur les associations et clubs en Côte d'Ivoire, restent donc des associations syndicales de fait

et non de droit. Après avoir relevé le régime juridique de ces deux types de syndicalisme, M. YA a exposé les fonctions, les rôles, les formes de syndicat et les actions du syndicat.

Relativement, aux fonctions du syndicat, elles portent sur la protection des droits des membres, expression des revendications, facilitation du dialogue avec les autorités administratives et politiques.

Pour ce qui est des rôles des syndicats, ils ont trait à la représentation et à la négociation.

Concernant les formes de syndicat, le communicateur a souligné le syndicalisme participatif, le syndicalisme réformiste et le syndicalisme de lutte.

Quant aux actions des syndicats, ils se résument en des actions d'information, d'organisation et de mobilisation.

Monsieur YA, pour conclure ce module, a fait savoir à l'ensemble des participants que le syndicalisme s'exerce pleinement en Côte d'Ivoire, il permet d'améliorer, d'une part, les conditions de travail et de rémunération des travailleurs et d'autre part, les conditions de vie et de travail des étudiants. À cet effet, une oreille attentive devrait être accordée à leur revendication pour éviter des troubles à l'ordre public. Il a, pour terminer, souhaité qu'une solution juridique soit trouvée au statut juridique des syndicats en milieu universitaire.

La communication sur ce premier module a pris fin à 11 heures 02 minutes.

MODULE 2 : Contribution des syndicats d'étudiants pour préserver la paix, la non-violence et la cohésion sociale dans les universités publiques en Côte d'Ivoire

La communication sur ce module a commencé à 11 heures 17 minutes. M. YA a fait savoir que les revendications en milieu universitaire portent, le plus souvent, la marque de la violence. Outiller les organisations syndicales à la culture de la paix et de la revendication responsable dans la quête de l'amélioration de leurs conditions de vie et d'étude était l'objectif de ce module. C'est en cela qu'il a recommandé aux organisations syndicales d'organiser des ateliers de réflexions et des séminaires de formation portant sur les conditions de formations dans les universités et grandes écoles de Côte d'Ivoire, organiser des activités entre formations associatives visant l'harmonie et la cohésion entre elles.



Figure 6: Intervention de monsieur YA Jérôme, concernant le second module

Toutefois, il appartient aux associations syndicales de mener des revendications responsables de sorte à concilier le droit de grève et la continuité des activités académiques.

Cette deuxième communication qui s'est terminée 11 heures 26 minutes a laissé place à la phase des questions, des contributions et des exercices pratiques.

Phase des questions et des contributions

Monsieur SIGNAUX, Porte-parole National du Collège des Délégués, a demandé un éclaircissement sur le régime juridique des syndicats en milieu universitaire.



Figure 7: Intervention de Monsieur SIGNAUX Emmanuel, porte-parole national des Délégués de Côte d'Ivoire

Pour monsieur YA, l'opinion publique reconnaît l'existence des syndicats en milieu universitaire. Cependant, ils sont juridiquement régis par la loi de 1960 régissant les clubs et associations en Côte d'Ivoire, ce qui range ces syndicats au rang d'association. Il a insisté sur le fait qu'il faudra revoir le statut juridique de ces groupements d'étudiants et redynamiser leurs actions sur les espaces universitaires.



Figure 8: Intervention de la Présidente des Sciences et technologies au Féminin

Madame AGO ADJO a estimé que le syndicalisme en milieu universitaire manquait de responsabilité. Selon elle, les syndicalistes sont plus à la quête de pots de vin venant des autorités administratives et politiques qu'à la recherche de l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiants

Monsieur SIGNAUX (porte-parole National du Collège des Délégués) a demandé que les différentes associations soient traitées avec ÉQUITÉ. Ce défaut d'équité entraîne selon lui la dégradation du climat en milieu universitaire. Il a poursuivi pour dire que les mentalités devraient évoluer dans le sens du respect des autres ou de l'acceptation de la diversité.

En termes de contributions, M. SEABA Fabrice, Secrétaire adjoint un (1) à l'environnement et au développement durable du bureau national de la Fédération des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire, a fait savoir que l'adhésion à une association en milieu universitaire se fait sur la base du volontariat. La FESCI mène des actions auprès des autorités pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants. S'il



Figure 9: Monsieur SEABA Fabrice, Représentant de la Fesci, Syndicat

arrive que ces autorités donnent, parfois, des enveloppes en guise de transport, cela n'empêche pas l'aboutissement des actions menées. Il a trouvé regrettable que lorsque les associations estudiantines font des plaidoyers pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants, elles ne sont pas associées quant à la mise en œuvre d'actions concrètes pour faire droit à leur revendication comme c'est le cas de l'instauration de l'école doctorale à l'université de Cocody.



Figure 10: intervention de Monsieur NANTOUME Yaya, Représentant du CEECI, Syndicat

Selon M. NATOUMÉ Yaya, Secrétaire à la communication et à l'information du bureau national du Comité des Elèves et Etudiants de Côte d'Ivoire (CEECI), si les enveloppes endiguaient les revendications des associations syndicales, il n'y aurait pas de grève sur les espaces universitaires.

Poursuivant son intervention, il a fait savoir que la violence est le dernier recours pour les syndicalistes après l'épuisement des voies de revendications administratives. Il a recommandé à l'ensemble des étudiants

d'approcher le secrétariat exécutif des associations pour tout manquement de part des syndicalistes.

Pour monsieur Cherif Ibrahim, membre de la Conférence des Clubs de Paix, les enveloppes que reçoivent les syndicalistes mettent en mal la lutte syndicale tant bien que l'accessoire tant à prendre le dessus sur le principal.



Figure 11: intervention de Monsieur CHERIF Sory, Membre du comité scientifique Conférence des clubs de Paix

Phase de réflexions et d'exercices

Cette phase de réflexions portait sur des Propositions de solutions et engagement des participants pour un syndicalisme au service des étudiants favorisant la consolidation de la paix et du renforcement de la cohésion sociale en milieu universitaire.



Figure 13: Atelier de réflexion groupe 2



Figure 12: atelier de réflexion groupe 1

Dans cette phase de réflexion et d'exercices, différents groupes de travail ont été constitués afin de proposer des solutions/contributions et des activités visant une implication active des formations syndicales à la pacification du milieu universitaire. La fin de ces travaux de groupe à 17 heures 37 minutes a marqué également la fin des travaux de la première journée d'activité de ce séminaire.

DEUXIÈME JOURNÉE : 08 mars 2022

La deuxième journée de ce séminaire de formation a commencé à 09 heures 03 minutes par la lecture du rapport du Jour 1. Cette lecture a été faite par madame YEO Prisca, représentante du Club de paix de l'Institut Polytechnique Félix Houphouët Boigny.



Figure 14: Lecture du compte rendu de la première journée

Après amendement et validation du rapport du jour 1 en plénière, il a été procédé à une séance de restitution et de discussion des travaux de groupes de la première journée. Cette restitution a été matérialisée dans les tableaux ci-dessous :

SOLUTIONS/CONTRIBUTIONS	ACTIVITES
- Renforcement des capacités des 08 leaders des syndicats et des syndiqués par la mise en place des activités communes (Journée citoyenne,	1. Cadres d'échanges 2. Journées de sensibilisation aux valeurs de paix et de non-violence en milieu universitaire

journées portes ouvertes, formations... etc.) ; - La sensibilisation permanente des étudiants sur le respect des règles régissent par les autorités et syndicats. - Initier un cadre d'échange permanent entre leaders d'associations et de syndicats - Création de comité de médiation impartial pour la rencontre des protagonistes dans un milieu neutre ; - Créer une plateforme pour la vice-présidence pédagogique et les responsables syndicaux en début d'année dans le but d'anticiper certains problèmes qui pourraient mettre en péril l'année universitaire en cours. - Renforcer la capacité des membres des syndicats à la pratique de la non-violence - Les syndicats estudiantins doivent avoir un statut juridique particulier et respecter leur champ d'action. - Respecter le droit de l'étudiant - Créer un cadre d'échange, de dialogue et de concertation entre les différents acteurs de la vie universitaire - Promouvoir la cohabitation des différentes structures syndicales - Promouvoir la communication non-violente	3. Échange d'expériences entre les associations et syndicats universitaires ivoiriens et les associations d'autres universités de la sous-région 4. Assise des premiers responsables d'associations estudiantines 5. Le Mois de l'étudiant (sportif ou culturel) 6. Conférence débat entre étudiants. 7. Journée porte ouverte des syndicats universitaires. 8. Cadre d'échange (Journées Porte-Ouverte, Formations, etc.) 9. Journée de sensibilisation aux valeurs de paix et de tolérance en milieu universitaire
--	--

- Pratiquer l'équité entre les différents syndicats - Traiter avec indulgence et efficacité les revendications des étudiants - Associer les étudiants aux prises de décision les concernant - Créer un cadre d'échange trimestriel entre les différents acteurs universitaires - Faciliter l'accès aux financements ou subventions qui leur sont réservés - L'inclusion de façon durable, dans les activités de formation des techniques de prévention et de gestion des crises par la concertation, le dialogue et la négociation - La maîtrise parfaite des textes, des lois, et des conventions par les membres - L'implication et la responsabilisation des syndicats et des étudiants, la prise en compte de leurs préoccupations dans toutes les activités de formation et de sensibilisation. - Le renforcement des relations de dialogues et de concertation avec les responsables syndicales, les étudiants et l'Etat, tout en les sensibilisant sur la mission individuelle et collective qui revient aux uns et aux autres dans la préservation de la paix sociale et de l'unité Nationale	
---	--

- La maîtrise parfaite des textes, des lois, et des conventions par les membres - L'implication et la responsabilisation des syndicats et des étudiants, la prise en compte de leurs préoccupations dans toutes les activités de formation et de sensibilisation. - Le renforcement des relations de dialogues et de concertation avec les responsables syndicales, les étudiants et l'Etat, tout en les sensibilisant sur la mission individuelle et collective qui revient aux uns et aux autres dans la préservation de la paix sociale et de l'unité Nationale - Précarité des conditions de vie et d'étude des étudiants (retard dans le paiement des bourses, insuffisance des infrastructures universitaire...) - Non prise en compte des propositions des étudiants dans les prises de décision des autorités - La mauvaise application du système LMD - La mauvaise animation des œuvres universitaires (activités culturelles et sportives) - Manque de suivi et évaluation des programmes et activités universitaires.	
--	--

ACTIVITES	IND. /SOURCE DE VERIFICATION	PERIODE	LIEU	CIBLES	PARTIES PRENANTES	BUDGET
Échange d'expériences entre les associations et syndicats universitaires ivoiriens et les associations d'autres universités de la sous-région.	TDR	Du 10 au 15 Mars 2023	SÉNÉGAL	-responsables d'associations et syndicaux estudiantins -Responsables de la vie associative	- partenaires (Universités) - sponsors - ministère de l'enseignement supérieur	70.000.000 F
Assise des premiers responsables d'associations estudiantines	TDR	Du 11 au 14 Mai 2022	Man	-Responsables d'associations et syndicaux estudiantins -Responsables de la vie associative	- partenaires - sponsors - ministère de l'enseignement supérieur	12.000.000 F
		Du 25 au 28 Novembre 2022	San-Pedro			

Le Mois de l'étudiant	TDR	Du 03 septembre au 03 octobre 2022	Toutes les universités de Côte d'Ivoire (Finale à Yamoussouk ro)	-Responsables d'associations et syndicaux estudiantins -Les étudiants -Responsables de la vie associative	- partenaires - sponsors - ministère de l'enseignement supérieur	20.000.000 F
Conférence débat entre étudiants.	TDR	Juin	Daloa	Etudiants	Syndicats, Clubs et Association ; PNUD ; MRCN Le Médiateur de la République	10.000.000F
Journée porte ouverte des syndicats universitaires	TDR	Septembre	Abidjan	Etudiants	Syndicats, Clubs et Association ; PNUD ;	8.000.000F

					MRCN Le Médiateur de la République	
Journée de sensibilisation aux valeurs de paix et de tolérance en milieu universitaire	TDR	Courant novembre 2022	Universités	P.A.T Syndicats Etudiants	P.A.T Syndicats Etudiants PNUD UNESCO MESRS AFD	10.000.000F
Cadre d'échange (Journées Porte-Ouverte, Formations, etc.)	TDR	Tout le long de l'année	Universités	PAT Syndicats Etudiants	PAT Syndicats Etudiants PNUD UNESCO MESRS	30.000.000F

La séance de restitution et de discussion des travaux a pris fin à 12 heures 26 minutes.

Module 3 : mobilisation de ressources



Figure 15: début du module en rapport avec la mobilisation de ressource

Ce module, animé par monsieur Yannick KOUAKOU, a débuté à 14 heures 48 minutes. Il a été subdivisé en quatre (4) sessions :



Figure 16: Présentation des différentes Sessions

Session 1 : Définition de la notion de ressource

Le communicateur a d'abord permis à quelques participants de procéder à une approche définitionnelle de la notion de ressource avant de définir ladite notion comme étant un ensemble de moyens à la fois humain, financier et matériels nécessaires à la mise œuvre d'une activité. Aussi, a-t-il fait savoir que différents mécanismes pouvaient



Figure 17: Intervention de Monsieur KOUAKOU Yannick, communicateur du Module sur la mobilisation des ressources

être utilisés pour la mobilisation des ressources dont la demande de fond de déroulement et de don pour la mise en œuvre d'une activité, l'élaboration et la soumission d'un projet à financement. Enfin, il a établi une différence entre un partenaire et un bailleur, ainsi, un partenaire peut apporter à l'association une panoplie de ressources (Techniques, humaines, matérielles, logistiques et financières), alors que le bailleur de fonds n'apporte à l'association que des ressources financières.

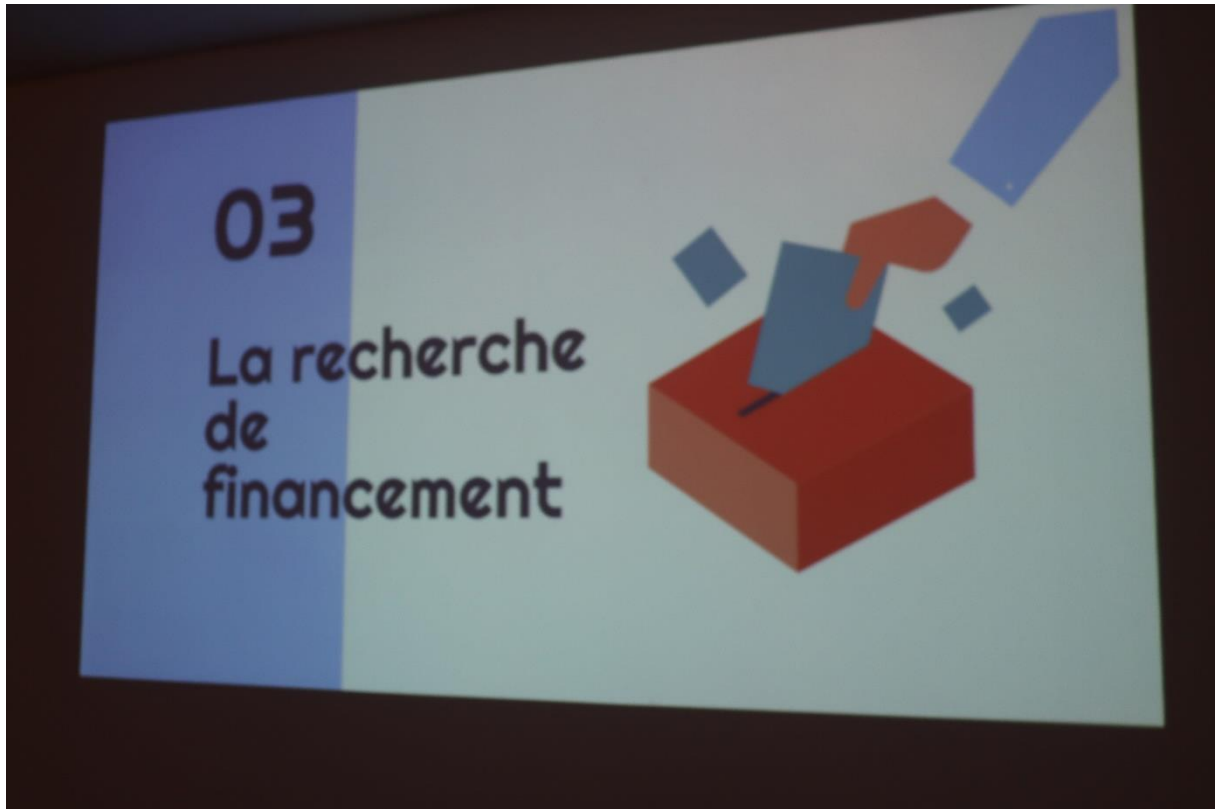
Session 2 : Les différentes étapes de la mobilisation de ressource.

Lors de cette session, six (6) étapes ont été relevées par M. Yannick KOUAKOU à savoir :

- La première étape est celle consistant à développer un plan stratégique. Le plan stratégique est un outil d'aide à la planification des activités futures a fait savoir le communicateur ;
- La deuxième étape consiste à réviser la situation actuelle des ressources. Cette étape vise à identifier les ressources manquantes à la réalisation d'une activité à la lecture du plan stratégique ;
- La troisième étape consiste à identifier et à examiner les mécanismes de mobilisation de ressources. Il s'agira dans la pratique de déterminer les différentes compétences requises par chaque mécanisme afin que les organisations puissent choisir les mécanismes appropriés ;
- La quatrième étape est celle consistant à rechercher et à identifier différents partenaires et bailleurs de fonds existant sur le plan local, régional, national et international ;
- La cinquième étape consiste à préparer et à élaborer un plan de mobilisation de ressource ;
- La sixième étape, la dernière, consiste à demander des ressources auprès des fournisseurs de ressources identifiés, mais comment s'y prendre ? c'est à cette question rhétorique que la session 3 va répondre.

Session 3 : La recherche de financement.

Relativement, à cette session, le communicateur a fait savoir que la recherche de financement se fait à travers cinq (5) étapes. Toutefois, les organisations estudiantines doivent respecter un préalable tel que :



- 1 - Réaliser une analyse préalable du projet associatif et des moyens dont dispose l'association
- 2 - Avoir une connaissance suffisante des sources de financement envisageables et de leurs modalités d'octroi
- 3 - Rédiger un dossier de demande qui répond aux exigences du financeur sollicité
- 4 - Analyser l'enrichissement de la compétence de l'association

Pour le formateur, cette analyse va permettre d'avoir une base de données ou un catalogue récapitulant les forces et contraintes relatifs aux partenaires. Aussi, a-t-il souligné que les associations devraient avoir une démarche rigoureuse dans la demande de financement car, les associations sont de plus en plus nombreuses à avoir recours aux subventions. Il y a donc une « mise en concurrence ».

Il devient de plus en plus nécessaire de « faire la différence » déjà sur la forme de la demande. En effet, les financeurs reçoivent de nombreuses demandes et il est indispensable que la forme de la demande soit irréprochable et présente de façon précise l'objet de la demande.

- Les budgets alloués sont limités et les critères d'attribution des financements sont parfois subjectifs et changeants.
- Les organismes financeurs ont souvent des difficultés à connaître l'impact du financement.
- Certains financeurs s'orientent de plus en plus vers le financement d'actions spécifiques.

Revenant aux étapes de la recherche de financement, Monsieur KOUAKOU Yannick a souligné que :

- **La première étape consiste à faire en sorte que la forme et le fond de la demande de ressource soient en adéquation avec ceux du bailleur ou du partenaire sollicité ;**
- **La deuxième étape est celle d'une analyse préalable de son projet.** Cette étape permet d'avoir une maîtrise des aspects internes et externes de son projet. Autrement dit, elle permet de démontrer la maîtrise que l'on a de son projet selon le communicateur ;
- **La troisième étape porte sur la connaissance des financeurs.** Elle vise à effectuer des recherches sur les objectifs des différents financeurs afin de s'assurer si oui ou non, ils sont de potentiels partenaires ou bailleurs ;
- **La quatrième étape est en rapport avec le dossier de demande de financement.** La demande de financement doit se faire par écrit dans un document projet. Pour permettre aux potentiels bailleurs ou au partenaire d'avoir, en quelques lignes, une idée du projet soumis à financement, M. KOUAKOU Yanick a conseillé aux potentiels porteurs de projet, d'adjoindre à leur document projet, une note de synthèse de leur projet ;
- **La cinquième étape était relative à la mise en pratique d'une demande de financement.** Elle se traduit par la prise de contact avec le potentiel bailleur ou partenaire, le dépôt du projet, le suivi après la réponse du potentiel bailleur ou partenaire et la conservation de tout document ou élément pouvant permettre une traçabilité de la demande de financement.

Session : La liste de différents bailleurs.

Il a d'abord fait état des critères permettant d'identifier différents bailleurs à savoir :

- Le domaine prioritaire ;
- Le critère d'octroi des subventions ;
- Les pays/région de couverture d'intervention
- L'adresse.

Par la suite, le communicateur a fait savoir qu'il existe plusieurs bailleurs pour le financement des projets dont PNUD, l'agence belge pour le développement, l'Organisation des Nations unies pour la population et bien d'autres organes. Il a aussi rassuré les participant qu'une liste plus large des bailleurs leur sera transmis.

En outre, il a tenu à souligner qu'aucune organisation nationale ou internationale ne voudrait associer son image à une association violente et non-sérieuse. Par conséquent, il revenait aux participants de fournir assez d'effort pour éradiquer la violence au sein de leur structure.

Phase des questions et des contributions

M. SIGNAUX a demandé qu'un rappel de la définition de la notion de ressource lui soit fait. Droit a été fait à sa demande par le communicateur.

M. N'CHO a, quant à lui, posé la question de savoir s'il existe une différence entre la mobilisation de ressource et la collecte de fonds. En réponse à la question de monsieur N'CHO, le communicateur a fait savoir que la collecte de fonds est partie intégrante à la mobilisation de ressource.

En guise de contribution, M. COULIBALY Ibrahim, représentant la Représentante Résidente du PNUD en Côte d'Ivoire, a fait savoir que toute organisation qui veut avoir de la ressource doit faire de véritables recherches et être très méthodique dans la rédaction de son projet. Il a conseillé aux participants d'être toujours à la



Figure 18: intervention de Monsieur COULIBALY Ibrahim

recherche de financement auprès des institutions internationales, des ambassades et des coopérations. Il a surtout insisté sur la budgétisation des projets en invitant les associations et les syndicats à mieux budgétiser leur projet. La raison en est que les zones d'ombre dans la budgétisation emportent le rejet de financement du projet. Il a, pour terminer, invité les syndicalistes à communiquer sur les actions positives qu'ils mènent et la qualité des formations universitaires afin d'affiner leur image et par ricochet, attirer différents bailleurs de fonds sur l'espace universitaire.

La seconde contribution a été celle de M. YA. Il a fait savoir que la fondation reste disponible pour le financement des projets si ceux-ci entrent dans ses objectifs.

La communication sur ce module a pris fin à 17 heures 18 minutes.

TROISIÈME JOURNÉE : 09 mars 2022

La troisième et dernière journée du séminaire a démarré à 09h30 avec la lecture du rapport du Jour 2. Cette lecture a été faite par madame TOURE Mariam Adissa, étudiante en Master 1 Droit Privé à l'Université Félix Houphouët BOIGNY de Cocody. Après l'adoption en plénière du rapport, place a été faite à Mme TRAORE Anita, Secrétaire Générale Adjointe de la Chambre Professionnelle de la Médiation et de la Négociation en Côte d'Ivoire, pour l'animation des modules quatre (4) et cinq (5) portant respectivement sur la gestion associative et le plaidoyer.

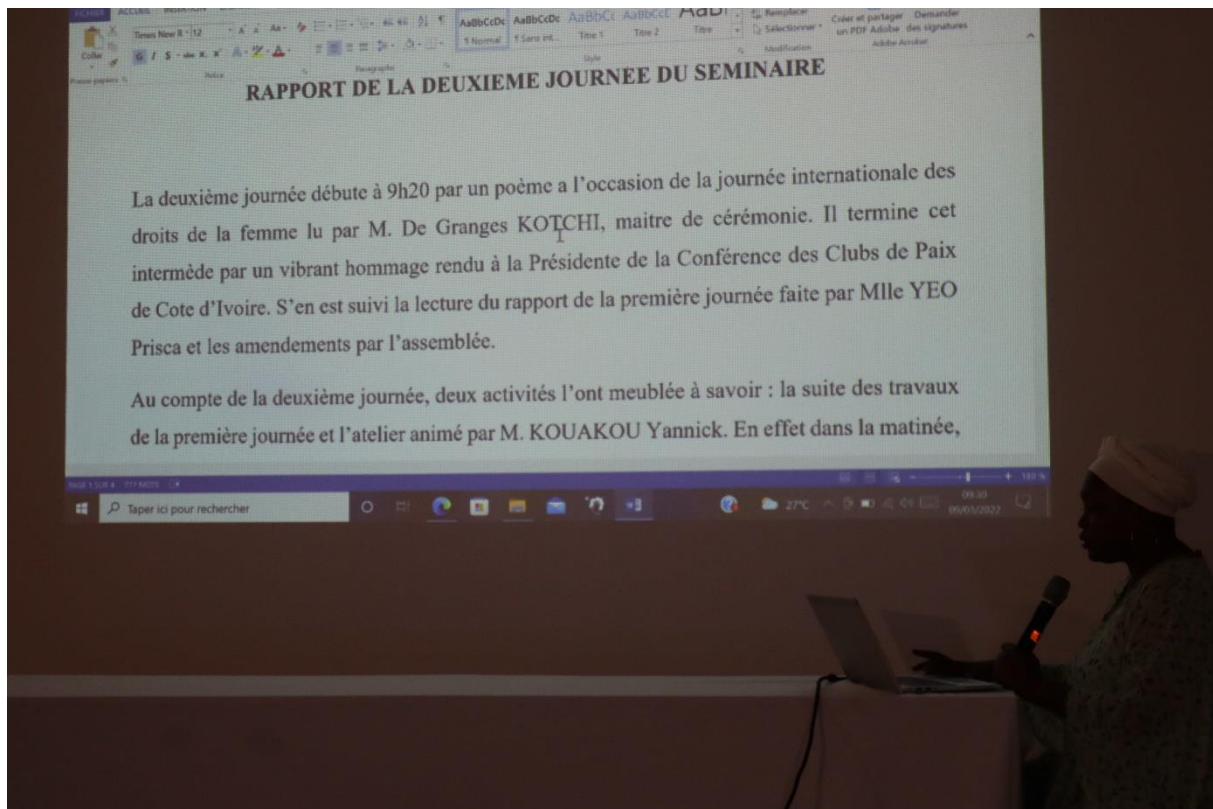


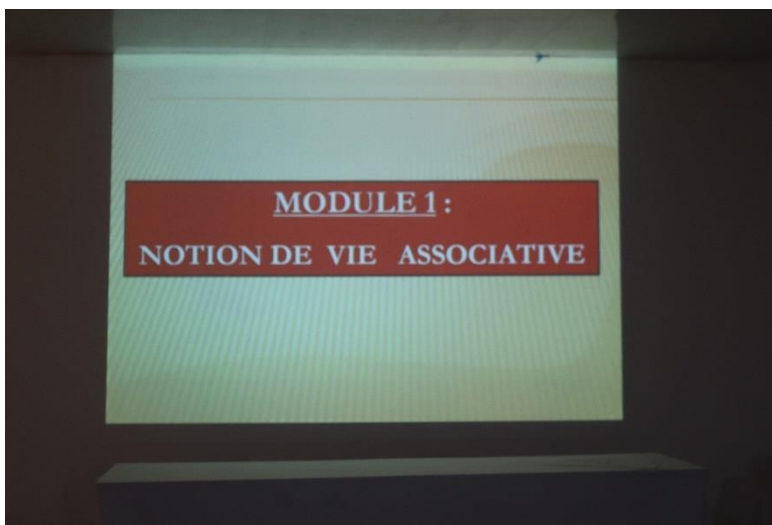
Figure 19; lecture du rapport de la deuxième journée

Module 4 : Gestion associative

Ce module a été animé en deux (2) sessions : la première a porté sur la notion de vie associative et la seconde sur l'organisation et le fonctionnement des associations.

Session 1 : Notion de vie associative,

En phase introductive, les participants ont procédé à une présentation de leur expérience associative. L'objectif du module était de renforcer les capacités des leaders d'association sur la gestion associative et leur permettre de connaître le fonctionnement des organisations.



Par la suite, il a été relevé qu'une association est un groupement de personnes volontaires réunies autour d'un projet commun ou partageant des activités, mais sans chercher à réaliser des bénéfices.

S'agissant des types d'association, les ONG, les associations socioprofessionnelles formelles ont été citées. Les associations de quartier et autres groupements font partie des groupements informels, a souligné la communicatrice.

En outre, les associations, fonctionnant sur la base de leur statut et règlement, il a été relevé l'exemple du WANEP selon lequel un membre de ladite organisation ne peut être membre d'une organisation politique. Cette information a suscité des débats avec les participants qui évoquaient une atteinte à la liberté d'association des individus. En réponse à ses réactions, Mme TRAORE Anita a relevé que les principes d'adhésion aux organisations sont libres et prévus par chaque organisation. L'efficacité d'une OBC (Organisation à Base Communautaire) réside dans leur maîtrise du terrain.

La formulation de la vision, des missions, des objectifs et des valeurs a été présentée aux différents participants. Ainsi, ceux-ci ont pu formuler les leurs en respectant le modèle du WANEP-CI.



Figure 20: communication de Madame TRAORE Annita

Session 2 : L'organisation et le fonctionnement d'une association.

Dans ce processus, les responsabilités des différents membres du bureau exécutif ont été évoquées. Il s'est agi entre autres du Président, du Secrétaire, du Trésorier, etc.

Par ailleurs, la définition du Plan Stratégique de l'organisation a été évoquée. En effet, il a été admis que les plans stratégiques peuvent varier selon des modèles distincts. Ainsi, les participants ont constitué des groupes de travail pour présenter des plans stratégiques.

Après la session sur l'organisation et le fonctionnement d'une association, Mme TRAORE Anita a fait une présentation sur la distinction entre **VOLONTARIAT** et **BÉNÉVOLAT**. Le volontariat est un engagement contractuel entre une personne et une organisation. Cependant, le bénévolat se distingue par le défaut d'indemnisation mensuelle ce qui n'est pas le cas du volontariat.



Figure 21: animation du module 2 par Madame TRAORE Annita

Module 5 : Le plaidoyer

La communication sur « **LE PLAIDOYER** » a débuté à 14h55. Son objectif était de permettre aux participants de pouvoir mener des plaidoyers afin de faciliter la prise de décision des décideurs. Le plaidoyer peut se définir comme le processus délibéré, d'influencer ceux qui peuvent décider. Un plaidoyer n'est pas une plaidoirie (qui vise la défense du client d'un avocat et faite de façon orale au cours d'un procès). Mieux, le plaidoyer n'est pas vraiment le lobbying. Le but de la communication dans le plaidoyer est de créer une action qui crée de l'influence et inspire un changement. Le plaidoyer est organisé par les citoyens dans le but d'attirer l'attention sur des problèmes ignorés ou occultés, d'établir des sociétés plus justes.

À l'entame du processus de plaidoyer, le formateur de séance a mentionné la nécessité de savoir ce



Figure 22: Communication relative au plaidoyer

que l'on veut réellement comme but. Ce but doit être clair. L'objectif doit être SMART (Spécifique, Mesurable, Accessible, Réaliste, Temporairement défini). Le but est le résultat final d'une initiative donnée tandis que l'objectif est ce que l'on veut tout en étant circonscrit dans le temps.

Les étapes de planification d'un plaidoyer sont : identifier les problèmes, en savoir plus grâce à l'analyse, fixer les objectifs, identifier les cibles, clarifier le contenu du message (message variable en fonction de la cible), évaluer les ressources, etc. Il faut faire usage de la technique du Brainstorming pour faciliter la planification du plaidoyer, a fait savoir Mme

TRAORÉ.



Elle a également souligné que pour faire un bon plaidoyer, il faut du sérieux, un objectif clair, de l'assurance sur la maîtrise du dossier et préparer de bons argumentaires en plus de la crédibilité dont il faut disposer.

Phase des questions et des contributions

M. SEABA Fabrice a fait savoir que, contrairement à la plupart des associations, la FESCI a une vision dynamique, non-statique, elle change selon la vision de chaque secrétaire général.

M. SORY Ibrahim, membre de la Conférence des Clubs de Paix, sur cette intervention de M. SEABA FABRICE, a fait savoir que la vision d'une association ou syndicat ne pouvait changer sans modification de ses textes fondateurs. Chaque Secrétaire Général pouvait avoir une vision dans le cadre de sa mandature, mais cette vision devrait être en adéquation avec la vision de l'association ou du syndicat et ne devrait pas se substituer à elle.

Mme TRAORÉ qui semblait d'avis avec cette approche de M. SORY a invité M. SEABA à revisiter les textes fondateurs de la FESCI.

Phase d'exercice

La phase d'exercice était en lien avec une étude de cas. Elle a consisté à choisir une thématique, identifier le problème, analyser et évaluer les causes et conséquences, établir les buts et 2 objectifs du plaidoyer, faire une ébauche de stratégie.

Cette phase d'exercice a mis fin cette dernière communication de ce séminaire.

VIII –Recommandation

A l'issue de ce séminaire portant sur le syndicalisme en milieu universitaire : rôle, responsabilité et limites et le renforcement des capacités sur la mobilisation des ressources, le plaidoyer et la redevabilité, tenu à Jacqueville, du 06 au 10 Mars 2022, nous, clubs, associations et formations syndicales, faisons les recommandations suivantes :

AU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Participer activement à la redynamisation de l'image des clubs, associations et syndicats en milieu universitaire ;
- Susciter l'intérêt des bailleurs de fonds et partenaires techniques à étendre leurs actions sur l'ensemble des espaces universitaires ;

AU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

- Permettre aux clubs, associations et syndicats de bénéficier d'une formation complète sur la vie associative ; le plaidoyer et le montage de projet ;
- Accompagner la Conférence des Clubs de Paix pour le maintien de la paix et de la cohésion en milieu universitaire ;

À LA CONFERENCE DES CLUBS DE PAIX DE COTE D'IVOIRE

- Continuer les efforts de paix pour donner une autre image de l'étudiant ivoirien ;
- Interagir permanemment avec clubs, associations et syndicats ;
- Organiser des rencontres B to B dans les différentes universités.

IX- Motion de remerciement

Réunis à Jacqueville pour prendre part au séminaire de formation sur le syndicalisme en milieu universitaire : rôle, responsabilité et limites et le renforcement des capacités sur la mobilisation des ressources, le plaidoyer et la redevabilité du 06 au 10 Mars 2021, nous, participants, adressons une motion de remerciements :

- Au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et au fonds pour la consolidation de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire, pour son accompagnement technique et son appui financier ;

- À la Fondation Felix Houphouët-Boigny pour la recherche de paix pour son appui technique

À la conférence des clubs de Paix de Côte d'Ivoire pour son appui constant et dynamique dans le processus de pacification du milieu étudiant.

X- Allocutions de clôture

La présidente de la Conférence des clubs de paix, madame Koffi Stéphanie, pour son allocution de clôture, a remercié le PNUD de toujours accorder sa confiance et son accompagnement à la mise en œuvre des activités de la Conférence des clubs de Paix. Elle a, par la suite, adressé ses remerciements aux différents



Figure 23 Intervention de la présidente de la conférence des clubs de Paix de Côte d'Ivoire

communicateurs pour la qualité de leur communication. Enfin, elle a remercié l'ensemble des clubs, associations et syndicats qui ont, non seulement honoré de leur présence à ce séminaire, mais aussi ont fait preuve de discipline et d'interactivité pendant les séances de travail. Elle leur a invité à restituer les formations reçues à leurs différents membres.



Figure 24; Intervention de Docteur YA

Docteur YA, représentant la Fondation Felix Houphouët Boigny pour la recherche de la paix, a remercié et encouragé la Conférence des Clubs de Paix pour ses efforts de pacification du milieu universitaire avant de signifier à l'ensemble des étudiants que les portes de la Fondation restaient ouvertes pour le financement des projets en adéquation avec ses objectifs.

Madame TRAORA Anita, pour son mot de fin, a remercié le PNUD pour l'accompagnement technique accordé à la Conférence. Elle a tenu à encouragé les membres la Conférence des Clubs de Paix sur le chemin du volontariat, car l'on en ressort avec beaucoup d'expériences et un développement personnel.



Figure 25: Intervention de Madame TRAORE Annita

Pour clore cette phase d'allocutions, M. COULIBALY Ibrahim, représentant la Représentante Résidente du Programme des Nations Unies en Côte d'Ivoire, a remercié et encouragé la Conférence des Clubs de Paix pour la qualité de ses activités. Il a également remercié l'ensemble des formateurs pour la qualité du savoir transmis au cours de ce séminaire.



Figure 26: Intervention de Monsieur COULIBALY Ibrahim

Il a surtout encouragé l'ensemble des clubs, associations et syndicats à permanemment collaborer avec la Conférence, à soigner leur image afin d'attirer des bailleurs de fonds et des partenaires techniques sur l'espace universitaire. Il leur a surtout demandé de toujours rester en alerte pour le financement d'éventuel projet par le PNUD et d'autres partenaires techniques.

XI – Avis des participants

Les avis de quelques participants, après la clôture de ce séminaire, ont été recueillis.

Pour M. NATAUME Yaya, chargé de communication au bureau national du CEECI, dit avoir beaucoup appris de ce séminaire. Pour lui, ce séminaire permettra au CEECI de redynamiser sa stratégie de communication et de plaidoyer. Il a souhaité avoir une collaboration continue entre le CEECI et la Conférence des Clubs de Paix.

M. SIGNAUX, Président de la fédération des délégués de Côte d'Ivoire, a félicité la Conférence des Clubs de Paix pour l'ensemble de ses activités visant à donner une image positive de l'étudiant.

Madame Christelle OGO, Présidente de sciences et technologies au féminin, dit ressortir satisfaite de ce séminaire pour avoir eu l'opportunité d'apprendre beaucoup sur le syndicalisme. Elle s'est dite satisfaite également d'avoir pu renforcer ses capacités en termes d'élaboration de plan d'action et de plaidoyer.

XII- CONCLUSION

Les clubs, associations et syndicats, formulent et exécutent différentes activités dans le cadre de l'animation de la vie associative universitaire. Conscient que ces activités sont des maillons essentiels dans la pacification et la redynamisation de l'espace universitaire, la Conférence des Clubs de Paix, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement et du fonds de la consolidation de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire, a organisé ce séminaire portant sur « le syndicalisme en milieu universitaire : rôle, responsabilité et limites et le renforcement des capacités sur la mobilisation des ressources, le plaidoyer et la redevabilité ».

Avec la participation de **27 étudiants représentant les différentes organisations et syndicats et leaders universitaires**, l'on peut relever la participation effective de **11 femmes soit un taux de représentation de 40,74 % des participants** tandis que les hommes représentaient **un taux de 59,26 % des participants**. Cette répartition met en évidence une place considérable accordée aux femmes dans le processus de formation, d'organisation et d'apprentissage pour des organisations et syndicats mieux outillés pour répondre aux exigences des organismes de financement de mieux comprendre les fondamentaux de la vie associative et de mieux s'outiller des techniques de plaidoyer et de mobilisation de ressources afin d'attirer de potentiels bailleurs de fond et partenaires techniques en milieu universitaire. Cela sera possible que si les structures estudiantines qui militent sur l'espace universitaire aspirent la confiance et mènent des actions louables contraires à la violence tant bien qu'au niveau de l'espace universitaire qu'en-dehors de celui-ci.

Par le biais des différentes communications dispensées, les participants ont pu acquérir de nouvelles compétences telles que les techniques de mobilisation de ressources ou la détermination d'un plan stratégique sans oublier une meilleure connaissance du fonctionnement des syndicats et leurs véritables contributions en milieu universitaire. Ces différentes compétences acquises permettent aux participants de comprendre que le préalable est la mise en œuvre d'actions dynamiques pour pacifier le milieu universitaire en Côte d'Ivoire, notamment dans les universités Félix Houphouët-Boigny, de Cocody, Nangui Abrogoua, et de l'université Alassane OUATTARA.

En péroration, la Conférence des Clubs de Paix de Côte d'Ivoire par cette initiative de séminaire a voulu marquer le début de sa nouvelle campagne d'activités sur des thématiques

fortes et fondamentales pour les organisations universitaires pour permettre à celles-ci d'être plus efficaces dans leurs actions et de redorer l'image d'une université tournée vers la valorisation des compétences techniques et humaines.

Par ailleurs, à travers cette activité, la conférence des clubs de paix de Côte d'Ivoire a pu contribuer à la construction d'une élite politique responsable à travers la gestion pacifique des crises dans les espaces universitaires en vue de la paix durable en Côte d'Ivoire.

Rédigé par :

Yannick KOUAKOU



Secrétaire Conférence

Approuvé par :

KOFFI Amoin Stéphanie



Conférence des Présidents de Clubs de Paix
des Universités et Grandes Ecoles
Publiques de Côte d'Ivoire
(CPCPUGEP-CI)
Le Président

Présidente de la Conférence